

MIH Gaïa I – Garantie

Garantie internationale

La montre MIH Gaïa I est garantie contre tout défaut de fabrication.

Période de garantie

La durée de la garantie est de :

- Deux ans pour la tête de montre.
- Six mois pour le bracelet en cuir.

La période de garantie commence de courir à compter du jour d'expédition du produit par le Musée international d'horlogerie (MIH) à La Chaux-de-Fonds. Ce jour d'expédition est confirmé par le certificat d'authenticité dûment rempli.

Réparation ou remplacement

Si, pendant la période de garantie, le produit s'avère défectueux en raison d'une défaillance de fabrication, le MIH s'engage à assurer la réparation ou le remplacement, sans facturer la main-d'œuvre ni les pièces. Le MIH se réserve le choix de réparer le produit ou de le remplacer par un modèle identique ou équivalent.

Exclusions de garantie

La garantie n'est pas applicable dans les cas suivants :

- L'usure normale et le vieillissement (par ex. les rayures à la glace ; l'altération de la couleur et/ou du bracelet; la desquamation du traitement de surface).
- Les dégâts à quelque partie de la montre découlant d'une utilisation inappropriée/abusives, le manque de soin, la négligence, les accidents (coups, bosselures, écrasements, bris de la glace, etc.).
- La manipulation par une personne non agréée (par ex. pour les services ou réparations) ou si l'état d'origine a été altéré hors du contrôle du MIH.
- Les infiltrations d'humidité dans le boîtier et les phénomènes d'oxydation.
- L'utilisation incorrecte de la montre.
- La chute de la montre.
- Le vol ou la perte de la montre.

Toutes autres prétentions à l'égard du MIH, par exemple pour des dommages autres que ceux définis dans la présente garantie, sont expressément exclues, à l'exception des droits impératifs que l'acheteur peut faire valoir à l'encontre du fabricant.

Conditions générales du Services Après-Vente (SAV)

Offres et devis

Une offre établie par le MIH ne devient contraignante que si elle est faite par écrit, les renseignements verbaux concernant les prix sont fournis uniquement à titre d'information et sans engagement.

Les prestations sont facturées sur la base du devis adressé au Client et s'entendent en Francs suisses (CHF), hors taxes, emballage compris. Un supplément sera facturé en cas de dépassement de la main d'œuvre estimée lors du devis, selon tarif horaire précisé dans ledit devis.

La demande d'intervention devra spécifier en détail, pour chaque produit, le dysfonctionnement constaté et le détail de la prestation demandée ainsi que le délai.

Les frais d'expédition sont dus par le Client. Seuls les prix indiqués dans le devis font foi. En cas de livraison vers un pays autre que la Suisse, des droits de douane, autres taxes locales, droits d'importation ou taxes d'Etat seront à la charge du Client et relèvent de son entière responsabilité.

Forfaits

Au-delà de la réparation de la montre qui lui est confiée, le SAV peut proposer au Client des prestations de remise en état général de la marchandise moyennant un prix forfaitaire. Le Client confirmera son accord pour ces prestations forfaitaires en signant le « devis ».

Si, au cours de la réalisation des prestations de remise en état forfaitaire, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement d'une pièce maîtresse de la marchandise concernée, le SAV établira gratuitement un devis correspondant au coût de la pièce de rechange et de la main d'œuvre. Ce devis « hors forfait » fera l'objet d'une acceptation ou d'un refus par le Client. En cas de refus du devis « hors forfait », le MIH ne pourra être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement ultérieur de la marchandise concernée, à raison de la pièce défectueuse qu'elle aurait identifiée dans le devis « hors forfait ».

Délais de livraison

Le délai de livraison convenu est prolongé en conséquence en cas de survenue d'obstacles imprévisibles, ou en cas de retard du Client ou de la part de tiers concernant les travaux à réaliser ou en cas de non-respect des conditions de paiement.

Conditions de réparation sous garantie

La réparation ou le remplacement sera effectué uniquement sur présentation du certificat d'authenticité propre à la montre en question. Cet élément est à joindre impérativement au produit lors de l'envoi ou de son dépôt au MIH pour réparation. Le MIH refusera sa prise en charge, si le document mentionné ci-dessous n'est pas présenté ou si les informations qu'il contient sont incomplètes, illisibles ou incohérentes.

Produits hors garantie

En cas d'exclusion de garantie, pour quelque raison que ce soit (délai, conditions non remplies, etc.):

- Le rapport du service technique sera accompagné d'un devis et d'un constat justifiant de l'exclusion.
- En cas de refus du devis de réparation avec restitution du produit au Client, des frais de gestion seront facturés à hauteur de CHF 50.- auxquels s'ajoutent les frais d'expédition et les éventuels droits de douane, autres taxes locales ou taxes d'Etat.
- En cas de refus de devis et non-paiement des frais dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception du devis, le produit sera considéré comme abandonné, auquel cas aucun dédommagement ne pourra être demandé.
- La demande de réparation du produit par le Client fera l'objet d'une facturation des frais de réparation et de gestion auprès du Client, auxquels s'ajoutent les frais d'expédition et les éventuels droits de douane, autres taxes locales ou taxes d'Etat.

Garantie après réparation

Durée

La garantie des réparations effectuées par le MIH est d'une durée de 1 année à compter de la date de réexpédition et s'applique exclusivement sur la ou les fonctions objet de la précédente intervention.

Frais

Les frais de port, d'emballage, d'assurance, d'expédition et les éventuels droits de douane, autres taxes locales ou taxes d'Etat sont à la charge du Client.

MIH – 01.11.2020

Mesures de prévention

Température

N'exposez pas votre montre à des changements de température soudains (exposition au soleil suivie d'une immersion dans l'eau froide) ou à des températures extrêmes (supérieures à 50° C ou inférieures à 0° C).

Champs magnétiques

N'exposez pas votre montre à des champs magnétiques intenses tels que ceux émis par des haut-parleurs, téléphones portables, ordinateurs, réfrigérateurs ou autres appareils électromagnétiques.

Chocs

Évitez tous types de chocs : ils pourraient endommager votre montre. En cas de choc violent, veuillez faire contrôler votre montre par un Centre de service en horlogerie compétent.

Produits nocifs

Évitez le contact direct avec les solvants, les détergents, les parfums, les produits cosmétiques, etc. : ils peuvent endommager le bracelet, le boîtier ou les joints.

Soins et contrôles

Nettoyez régulièrement le boîtier et le bracelet avec un chiffon doux pour prévenir toute corrosion due à la transpiration. Toutes les montres étanches peuvent être nettoyées avec une brosse à dents et de l'eau savonneuse, puis séchées avec un chiffon doux. En cas d'immersion dans de l'eau de mer, la montre doit être rincée à l'eau douce, puis séchée complètement.

Étanchéité

L'étanchéité d'une montre ne peut être garantie indéfiniment. Elle peut être affectée par le vieillissement des joints ou par un choc accidentel sur la couronne. Nous vous recommandons de faire contrôler l'étanchéité de votre montre une fois par an par un Centre de service en horlogerie compétent.

N'activez jamais la couronne de mise à l'heure lorsque la montre est sous l'eau et assurez-vous que la couronne est poussée à fond après chaque manipulation.

N'ouvrez en aucun cas votre montre vous-même ; dans le cas où celle-ci présenterait une infiltration d'eau, de l'humidité ou un défaut physique lié au choc cité, adressez-vous à un Centre de service en horlogerie compétent.

Bracelet

Le cuir est une matière perméable. Protégez-le de l'eau et de l'humidité afin de ne pas le décolorer et le déformer. Il craint donc les corps gras et les produits de maquillage. Évitez toute exposition prolongée à la lumière du soleil afin de ne pas altérer sa couleur.